



## CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour le bon déroulement du stage jeune compétition organisé par la fédération du 19 avril au 23 juillet 2021 au CREPS de Bourges (Centre Val de Loire), la FFKMDA demande aux participants de s'engager à respecter le règlement ci-dessous.

- Respecter les horaires (lever, coucher, repas, temps des activités), les personnes (encadrants, camarades et personnels extérieur) et le matériel du centre (hébergement et activités).
- Respecter les règles de sécurité quelle que soit l'activité, en particulier toutes consignes des cadres, ainsi que les mesures sanitaires.
- Respecter l'interdiction de mixité dans les chambres.
- Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool. Respecter la réglementation en matière de stupéfiants. Aucune transgression à ces règles ne sera tolérée.
- Ne pas commettre de délit (vol, vandalisme, etc.), nous vous rappelons que chaque participant est responsable de ses affaires personnelles.
- L'introduction et l'usage de drogues, sont formellement interdits et entraînent un renvoi immédiat.
- En cas de dégradations matérielles intentionnelles, le ou les parents (ou tuteur) sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur.
- Nous autorisons les téléphones portables et/ou tous appareils multimédia (MP3, MP4, tablette, console de jeux,...) en dehors des activités communes.
- La publication de photos ou de vidéos prises pendant le stage sur les réseaux sociaux, effectuée par les stagiaires, n'engage en aucun cas la fédération.

En cas de non-respect de l'une de ces règles (et en fonction de la gravité), une mesure de renvoi immédiate du jeune peut être décidée par le directeur du stage. Les parents ou tuteurs seront alors dans l'obligation de récupérer leur enfant mineur.

**« J'ai bien pris connaissance de ce règlement, et je m'engage en signant ce document, à respecter ces règles pendant toute la durée du stage. »**

Signature du jeune

Signature du père, mère ou tuteur\*

*\*entourer la mention utile*



FÉDÉRATION  
M E M B R E

Siège social : FFKMDA – 38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)

